



D É C I S I O N

Portant acte modificatif n°2 du marché n°2021T16REAM1 relatif aux travaux sur la
réhabilitation du réservoir d'Ambeille à Collioure
Lot 1 : Génie Civil

CC ACVI / SOLE ET FILS SARL

Le Président de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérus,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211.10,

Vu la délibération n°DL2020-0202 du Conseil Communautaire en date du 31/07/2020 portant délégation d'attributions de l'organe délibérant au Président pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée (MAPA) et accords cadre ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 01^{er} avril 2019,

Vu le dossier de consultation portant sur le marché de travaux sur la réhabilitation du réservoir d'Ambeille à Collioure, et notamment son lot 1 Génie Civil,

Vu la décision du président en date du 16 septembre 2021 autorisant l'attribution du présent contrat, n°2021T16REAM1, à la société SOLE ET FILS SARL sise 2524 Chemin de Mailloles – 66000 PERPIGNAN, SIRET n°421 472 911 00021,

Vu l'acte modificatif n°1 par la décision DC2023-0076 du 11 avril 2023,

Vu le projet d'acte modificatif n°2,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements techniques nécessaires pour la poursuite du chantier,

Considérant que cet acte modificatif n°2 a une incidence financière sur le montant notifié du marché,

Considérant que cet acte modificatif n°2 ne modifie en rien les éléments essentiels du marché tel que définis dans les pièces contractuelles,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le projet d'acte modificatif n°2 relatif à l'ajustement technique des prestations du lot 1 Génie Civil du marché 2021T16REAM1 de la société SOLE ET FILS SARL sise 2524 Chemin de Mailloles – 66000 PERPIGNAN, SIRET n°421 472 911 00021, et ce pour un montant de +16 615,76€-HT (seize mille six cent quinze euros et soixante-seize centimes, TVA en vigueur en sus), soit un écart introduit par cet acte modificatif n° 2 de +7.74%,

ARTICLE 2 : D'AUTORISER la signature du projet d'acte modificatif n°2,

ARTICLE 3 : DIT que la dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet de l'exercice en cours,

ARTICLE 4 : DE PRECISER qu'il sera rendu compte lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire de la présente décision.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 23/07/2024,

Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du
fait de sa publication et sa transmission en
Préfecture
Le président
Antoine PARRA

Pour le Président par délégation
Le Directeur Général des Services
Henri ESTEVE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire.

MODIFICATION DU MARCHÉ EN COURS D'EXECUTION

N° 2

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

CCACVI
3 impasse de Charlemagne BP 90103
66704 Argelès-sur-Mer Cedex



B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Entreprise Solé et Fils
2524 chemin de Mailloles
66000 Perpignan



C - Objet du marché public

Travaux sur la réhabilitation du réservoir d'Ambeille à Collioure - LOT N°1

- Marché : N°2021T16REAM1
- Notification du marché public : le 16 septembre 2021
- Durée d'exécution du marché public : 9 mois hors période de préparation
- OS 1 : au 20 septembre 2021 : démarrage de la période de préparation
- OS2 : au 16 mai 2022 : démarrage des travaux
- OS3 : au 18 mai 2022 : suspension des travaux
- OS4 : au 10 juin 2022 : reprise des travaux
- OS5 : au 05 août 2022 : suspension des travaux
- OS6 : au 31 août 2022 : reprise des travaux
- OS7 : au 16 décembre 2022 : suspension des travaux
- OS8 : au 03 janvier 2023 : reprise des travaux
- OS9 : au 1^{er} février 2023 suspension des travaux
- OS10 : au 02 octobre 2023 : reprise des travaux
- Montant initial du marché public : 590 000 € HT soit 708 000 € TTC
- Montant du marché public suite à la modification du marché N°1 : 619 060 € HT soit 742 872 € TTC

D - Objet de la modification N°2 du marché en cours d'exécution

La démolition de la dalle de couverture de l'ouvrage a mis en évidence des caractéristiques techniques ne permettant pas l'ancrage dalle/voile prévue initialement au marché. Ainsi, une adaptation technique robuste et pérenne a dû être étudiée avec l'appui d'un bureau d'étude structure.

Selon devis de l'entreprise Solé et Fils du 08/11/2023 et du 14/12/2023 :

En moins-value : non réalisation des prix suivants :

N°909 "Réalisation d'un parement en pierre de schiste" = 13 242,50 € HT

En plus-value : Prix nouveaux au marché, hors bordereau :

Prix HB6 : " Restructuration de la partie haute du réservoir ». L'ensemble est payé : à 18 453,05 € HT

Prix HB7 : " Réalisation d'une étanchéité entre mur du réservoir et mur en pierre existant. L'ensemble est payé : à 11 405,21 € HT

Soit un total de plus-value = 16 615,76 € HT

■ Incidence financière de la modification au marché : le marché présente une plus value

La modification au marché a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☐

NON

☒

OUI

Montant de la modification au marché public :

- Taux de la TVA :20 %
- Montant HT :+ 16 615,76 €
- Montant TTC :+ 19 938,91 €
- % d'écart introduit par l'avenant : + 2,684 % sur le montant HT des travaux

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA :20 %
- Montant HT :635 675,76 €
- Montant TTC :762 810,91 €

■ Incidence sur les délais de réalisation des travaux :

L'avenant a une incidence sur le délai de réalisation des travaux :
(Cocher la case correspondante.)

☒ NON

☐ OUI

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
JL. SOLE Co-gérant de l'entreprise Solé et Fils	Perpignan Le 23/07/2024	Entreprise SOLE ET FILS 2524, Ch. De Mailloles 66000 PERPIGNAN Tél. 04.68.39.07.05 - Fax 04.68.39.10.77 Siret 421 472 911 00021

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A Argelès-sur-Mer, le

23/07/2024

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Pour le Président par délégation
Le Directeur Général des Services
Henri ESTEVE



■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)